

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	: Ortho-XYLENE
Code du produit	: Q9163, Q9167, Q9304
Numéro d'enregistrement UE	: 01-2119485822-30-0007, 01-2119485822-30-0009, 01-2119485822-30-0010
Synonymes	: 1,2-diméthylbenzène, ortho-Xylène, o-Xylène
No.-CAS	: 95-47-6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	: Matière première utilisée dans l'industrie chimique. Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.
Utilisations déconseillées	: Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur	: Shell Chemicals Europe B.V. PO Box 2334 3000 CH Rotterdam Netherlands
Téléphone	: +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191
Téléfax	: +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230
Contact pour la FDS	: sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

Liquides inflammables, Catégorie 3
Danger par aspiration, Catégorie 1

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Dermale
Irritation cutanée, Catégorie 2
Irritation oculaire, Catégorie 2
Toxicité aiguë, Catégorie 4, Inhalation
Toxicité spécifique pour certains organes
cibles - exposition unique, Catégorie 3,
Voies respiratoires
Danger à long terme (chronique) pour le
milieu aquatique, Catégorie 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de
pénétration dans les voies respiratoires.
H312: Nocif par contact cutané.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-
traîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

DANGERS PHYSIQUES:
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
DANGERS POUR LA SANTÉ :
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration
dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des
flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de pro-
tection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les dé-
charges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-
lards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/ .?.
P331 NE PAS faire vomir.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
o-xylène	95-47-6 202-422-2 601-022-00-9 01-2119485822-30	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 95

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

		Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 (Voies respiratoires) Aquatic Chronic 3; H412	
--	--	--	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale. |
| Protection pour les secouristes | : | En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement. |
| En cas d'inhalation | : | Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médical le plus proche. |
| En cas de contact avec la peau | : | Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un traitement additionnel. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement les yeux avec de copieuses quantités d'eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Amener la victime au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complémentaires. |
| En cas d'ingestion | : | Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements sup- |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

plémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

- Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.
- Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence de peau sèche/craquelée.
- Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.
- L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.
- Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.
- Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

- Potentialité de générer des pneumonies.
- Soins médicaux immédiats, traitement spécial
- Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.
- Traiter selon les symptômes.
- Risque de sensibilisation cardiaque, particulièrement en cas d'usage abusif. L'hypoxie ou les inotropes négatifs risquent d'accentuer ces effets. Envisager une oxygénothérapie.
- Envisager une oxygénothérapie.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'eau en jets directement sur le produit en feu car cela pourrait provoquer une explosion de vapeur et propager l'incendie.
L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter, l'eau détruisant la mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.
Les produits de combustion peuvent comprendre:
Un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air et de gaz (fumée).
Monoxyde de carbone.
Composés organiques et non-organiques non identifiés.
Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à des températures inférieures au point éclair.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.
Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.
Si possible, retirer les conteneurs des zones dangereuses.
Si le feu ne peut être maîtrisé, évacuer immédiatement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.
Informers les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

6.1.1 Pour les non-secouristes:
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.
Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.
Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.
Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.
Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Éliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.
Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.
Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplace-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

ments contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|--|---|
| Mesures d'ordre technique | : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.
Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.
S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.
En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.
Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).
Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. |
| Transfert de Produit | : Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

Mesures d'hygiène : (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.
Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.
: Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la : Température de stockage:
stabilité du stockage Ambiante.
Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).
Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.
Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.
Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur.
Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.
Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.
Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Matériel d'emballage : Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

: Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.

: Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les : Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression: 26.02.2026

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques : Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique). IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
o-xylène	95-47-6	VLE 8 hr	50 ppm 221 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
o-xylène		VLE 15 min	100 ppm 442 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
o-xylène	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	442 mg/m3
o-xylène	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	3182 mg/kg p.c./jour
o-xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
o-xylène	Eau	0,25 mg/l
o-xylène	Sédiment d'eau douce	14,33 mg/kg poids sec (p.s.)
o-xylène	Sol	2,41 mg/kg poids sec (p.s.)
o-xylène	Station de traitement des eaux usées	5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies ont été établies en tenant compte du règlement relatif aux EPI (Règlement (UE) 2016/425) et des normes du Comité européen de normalisation (CEN).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
4.7	19.02.2026	800001007215	06.03.2023
			Date d'impression: 26.02.2026

recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homologués à la Norme UE EN166.
S'il existe un risque important de projections, portez un masque de protection intégral.
Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Viton. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps : Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections).

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges.

Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.
Couleur	: incolore
Odeur	: aromatique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation	: -24 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Typique 145 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
------------------------------	-------------------------

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 7,6 %(V)
---	------------

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1 %(V)
---	----------

Point d'éclair	: 27 - 32 °C Méthode: Abel
----------------	-------------------------------

Température d'auto-inflammation	: 463 °C
---------------------------------	----------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

Température de décomposition
Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité
Viscosité, dynamique : 0,9 mPa.s (20 °C)
Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : 0,87 mm²/s (25 °C)
Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : env. 0,2 g/l (20 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,12
Pression de vapeur : 0,882 kPa (25 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 883 - 885 kg/m³ (15 °C)
Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 3,7

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 9,2

Conductivité : Faible conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

Poids moléculaire : 106,16 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragrophes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.
Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : L'inhalation est la voie principale d'exposition, bien qu'une absorption puisse se produire par un contact avec la peau ou suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

o-xylène:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

-
- Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)
Substance d'essai: Mélange de xylènes
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle): > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive T67/548/EEC, annexe V, B.2.
Substance d'essai: Mélange de xylènes
Remarques: Nocif par inhalation.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL 50 (Lapin, mâle): > 2.000 mg/kg
Méthode: Données bibliographiques
Substance d'essai: Composés aromatiques en C8
Remarques: Nocif par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

o-xylène:

- Espèce : Lapin
Méthode : Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.
Substance d'essai : p-xylène
Remarques : Provoque une irritation cutanée.
Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

o-xylène:

- Espèce : Lapin
Méthode : Données bibliographiques
Substance d'essai : Composés aromatiques en C8
Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

o-xylène:

- Espèce : Souris

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

Méthode	:	Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 429 de l'OCDE
Substance d'essai	:	Mélange de xylènes
Remarques	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

o-xylène:

Génotoxicité in vitro	:	Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 471 de l'OCDE Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	---	---

Méthode: Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive T67/548/EEC, annexe V, B.10
Substance d'essai: Mélange de xylènes
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo	:	Espèce: Souris Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 474 de l'OCDE Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------------------	---	---

Espèce: Souris
Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 478 de l'OCDE
Substance d'essai: Mélange de xylènes
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.
--	---	--

Cancérogénicité

Composants:

o-xylène:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Méthode	:	Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive T67/548/EEC, annexe V, B.32
Substance d'essai	:	Mélange de xylènes
Remarques	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
o-xylène	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
o-xylène	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérogène pour l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Composants:

o-xylène:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Sex: mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation

Méthode: Méthode non standard acceptable.
Substance d'essai: Mélange de xylènes
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

o-xylène:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Remarques : Peut irriter les voies respiratoires.
L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation du système respiratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

o-xylène:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Système nerveux central (SNC) : une exposition répétée affecte le système nerveux.
Les effets se sont manifestés uniquement après avoir été exposé à de fortes doses.

Toxicité à dose répétée

Composants:

o-xylène:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 408 de l'OCDE
Substance d'essai : Mélange de xylènes
Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur
Méthode : Données bibliographiques
Substance d'essai : Mélange de xylènes
Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Composants:

o-xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Composants:

o-xylène:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

o-xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 7,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Toxique
LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,82 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Données bibliographiques.
Remarques: Toxique
LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Toxique
LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Activated sludge): > 175 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 209 de l'OCDE

Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: Données bibliographiques.
Remarques: NOEC/NOEL/EL10 > 1.0 - <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,57 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: L'information fournie est basée sur les données obtenues à partir des substances analogues.
Remarques: NOEC/NOEL/EL10 > 1.0 - <= 10 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

o-xylène:

Biodégradabilité : Biodégradation: 69,67 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Facilement biodégradable.

Remarques: Non persistant selon les critères de l'OMI.
Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révisions successives ».

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

o-xylène:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.
Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.
Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.
Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.
Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et ré-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
4.7	19.02.2026	800001007215	06.03.2023
			Date d'impression. 26.02.2026

glementations régionales, nationales et locales en vigueur.
La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.
Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu.
Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.
Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: 1307
ADR	: 1307
RID	: 1307
IMDG	: 1307
IATA	: 1307

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: XYLÈNES (o-XYLÈNE)
ADR	: XYLÈNES
RID	: XYLÈNES
IMDG	: XYLENES
IATA	: XYLENES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 3
ADR	: 3
RID	: 3
IMDG	: 3
IATA	: 3

14.4 Groupe d'emballage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

ADN

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3 (N2)
CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans la navigation	: NST 8392 Ortho-xylol

ADR

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3

RID

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3

IMDG

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3

IATA

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

ADR

Dangereux pour l'environnement	: non.
--------------------------------	--------

RID

Dangereux pour l'environnement	: non.
--------------------------------	--------

IMDG

Polluant marin	: non.
----------------	--------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	: Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.
-----------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution	: Y
Type de bateau	: 2
Nom du produit	: Xylenes

Informations Complémentaires : Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Produit non soumis à autorisation selon le règlement REACH.
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations peuvent s'appliquer à ce produit.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AU AIIC	: Listé
CA. DSL	: Listé
CN IECSC	: Listé
JP ENCS	: Listé
KR KECI	: Listé
NZ NZIoC	: Listé
PH PICCS	: Listé
US TSCA	: Listé
TW TCSI	: Listé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	:	Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
4.7	19.02.2026	800001007215	06.03.2023
			Date d'impression. 26.02.2026

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [<http://cefic.org/Industry-support>] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.
La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.
Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.
Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Asp. Tox. 1	H304
Acute Tox. 4	H312
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Acute Tox. 4	H332
STOT SE 3	H335

Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

Aquatic Chronic 3

H412

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches
- Activités professionnelles

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000228

SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

	libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillonnage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est l'unique structure	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,143
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6,0E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Tonnage annuel du site (tonnes/an):	6,0E+05
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,0E+06
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	40
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	5,0E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	3,0E-03
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par microbes dans les stations d'épuration .	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	6,4E+06
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	10.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

élimination
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée. Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000229	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ESVOC SpERC 6.1a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête-	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

	ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillonnage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stockier la substance à l'intérieur d'un système fermé. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est l'unique structure	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,57E+05

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Part du tonnage régional utilisée localement:	0,01
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,57E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,19E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	5,0E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	3,0E-03
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	80
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,76E+04
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

élimination	
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.	
SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	
Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	
SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée. Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	
Section 4.2 - Environnement	
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.	
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.	
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.	
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000230

SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de ses échantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et ses activités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

	activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés) avec une collection d'échantillons Mesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés) Utiliser dans des procédés par lots confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts) Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillonnage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac (systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance.
Transferts de matière en vrac (systèmes ouverts)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance.
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage. Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est l'unique structure	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,143
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6,0E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	6,0E+05
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,0E+06
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-04
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	5,25E+06

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée. Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

chimiques - CEFIC (http://cefic.org).
--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000231

SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

	ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillonssusceptible de produire des aérosols.	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédés par lot à températures élevées	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Méthode d'échantillonnage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Opérations de mélange (systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
ManuelTransfert / déversement à partir de conteneurs	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Transferts par fûts/ lots	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Nettoyage et maintenance	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

de l'équipement	d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est l'unique structure	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	7,0E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,3E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	2,5E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	2,0E-03
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,16E+04
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée. Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version	Date de révision.:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.03.2023
4.7	19.02.2026	800001007215	Date d'impression. 26.02.2026

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000232

SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

	tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés) avec une collection d'échantillons Utiliser dans des systèmes confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation d'une couche - séchage rapide, durcissement et autres technologies	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés) Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'air	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour application Opérations de mélange (systèmes ouverts)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Pulvérisation (automatique/par robotique)	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.
Manuel Pulvérisation	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matière Etablissement non spécialisé	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Transferts de matière Etablissement spécialisé	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Trempage, immersion et coulage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneurs	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est l'unique structure	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,3
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,1E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	7,0E+03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	9,8E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	7,0E-03
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de $\geq$ (%):	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,57E+04
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000233

SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle ou des processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

	tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour application	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'airExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Formation de film - séchage à l'airIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Préparation de matière pour applicationIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Préparation de matière pour applicationExtérieur	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement spécialisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialisé	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelPulvérisationIntérieur	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelPulvérisationExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

	de Type A ou mieux.
Trempage, immersion et coulageIntérieur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Trempage, immersion et coulageExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est l'unique structure	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,002
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	14
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	38
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	9,8E-01
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7 Date de révision.: 19.02.2026 Numéro de la FDS: 800001007215 Date de dernière parution: 06.03.2023
Date d'impression: 26.02.2026

ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	93,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,11
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Ortho-XYLENE

Version 4.7	Date de révision.: 19.02.2026	Numéro de la FDS: 800001007215	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression. 26.02.2026
----------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée. Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.
Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).